

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 FEUILLET SYNTHÈSE

Fidèles à nos valeurs



MINE
CANADIAN
MALARTIC

MINE CANADIAN MALARTIC

QUI SOMMES-NOUS?

En juin 2014, Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de Mine Canadian Malartic (MCM).

MCM opère l'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert en exploitation au Canada. Le gisement de MCM est estimé à près de 10 000 000 d'onces d'or, ce qui fait d'elle l'une des plus grandes productrices d'or au monde. La mine est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne.

Mine Canadian Malartic
(Abitibi-Témiscamingue)



FIDÈLES À NOS VALEURS

Nous vous présentons une synthèse de *Fidèles à nos valeurs*, le rapport de développement durable de Mine Canadian Malartic couvrant l'année 2017.

C'est en ayant la conviction de bien faire les choses, et en restant fidèle à nos valeurs et nos principes que notre équipe a accompli, tout au long de l'année, plusieurs réalisations tout en relevant d'importants défis. Voici le résumé :

	NOS PRINCIPAUX SUCCÈS	NOS PRINCIPAUX DÉFIS
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure performance à ce jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des employés de la mine et de ceux des entrepreneurs
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouveaux outils de communication, notamment pour le Projet Extension Malartic (PEM) • Amorce du dialogue à propos du Projet souterrain Odyssey (PSO) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et consolidation des différentes démarches en cours afin de continuer à assurer une communication proactive et transparente avec la communauté
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Normes en vigueur en matière de qualité de l'atmosphère et de bruit* respectées à 100 % • Norme en matière de sautages respectée à 99,5 % • Développement d'un <i>Plan de conservation de la biodiversité</i>, en collaboration avec nos parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien ou amélioration de la performance environnementale • Intégration sociale du PEM, avec le début des travaux du chantier
Économie	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention du décret pour le PEM • 300 millions \$ de dépenses en Abitibi-Témiscamingue, auprès de 450 fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation des retombées pour Malartic et les communautés avoisinantes

* Conformité pour le bruit : un changement normatif a été fait en 2017. Depuis ce changement, la mine est conforme à 100 % aux limites sonores applicables en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Notre approche de développement durable

Notre vision consiste à bâtir une organisation solide permettant d'offrir de la valeur à nos investisseurs tout en contribuant au développement de nos employés, de notre communauté d'accueil et de la région.

Pour assurer une gestion responsable de nos opérations, nous appliquons au quotidien un pilier décisionnel à trois niveaux, sur lequel s'appuie chaque action prise par les membres de notre équipe, incluant les entrepreneurs :



NOTRE ÉQUIPE

Des gens de conviction

LA FORCE DE NOTRE ÉQUIPE REPRÉSENTE L'UN DE NOS PLUS GRANDS ATOUTS. NOUS SOMMES FIERES DE COMPTER SUR DES GENS ENGAGÉS ET MOTIVÉS À RELEVER DIFFÉRENTS DÉFIS.

1500



EMPLOIS

MCM représente le plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, avec 699 employés et près de 800 employés d'entrepreneurs œuvrant sur le site.

98 %



DE NOS EMPLOYÉS

PROVIENNENT DE LABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Près de 40 % de nos employés habitent Malartic, Rivière-Héva ou Dubuisson. Notre équipe de direction est 100 % québécoise et 80 % de ses membres proviennent de la région.

11 %



DES POSTES

SONT OCCUPÉS PAR DES FEMMES.

Les femmes représentent 25 % des employés-cadres et 4 % des employés travaillant selon des quarts de travail reliés à la production.

24,36 \$



DE L'HEURE

Salaires minimum à l'entrée d'un employé horaire à la mine, soit le double du salaire minimum en vigueur au Québec au 1^{er} mai 2017.

96 M\$



VERSÉS EN SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX.

31 H



DE FORMATION REÇUES EN MOYENNE PAR EMPLOYÉ.

RÉGIME DE RETRAITE



MCM contribue jusqu'à 5,5 % du salaire de ses employés pour une part équivalente à leur contribution individuelle.

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS



Ce régime est subventionné par MCM, qui contribue à 50 % de l'investissement des employés admissibles.

PROJET EXTENSION MALARTIC

Contribuer. Améliorer. Prolonger.

**LE PROJET EXTENSION MALARTIC (PEM)
A ÉTÉ AUTORISÉ EN AVRIL 2017.
IL PERMET D'ASSURER LA CONTINUITÉ
DES ACTIVITÉS DE LA MINE
JUSQU'EN 2027.**

Le PEM comprend deux volets distincts, soit la déviation d'un tronçon de la route 117 et l'extension de la fosse Canadian Malartic.



MAINTIEN DE PLUS DE
1 400
EMPLOIS PAR ANNÉE.



160



NOUVEAUX EMPLOIS CRÉÉS.

Ces emplois supplémentaires sont créés pour les travaux de déviation de la route 117.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
ANNUELLES DE
650 M\$

majoritairement pour la région.

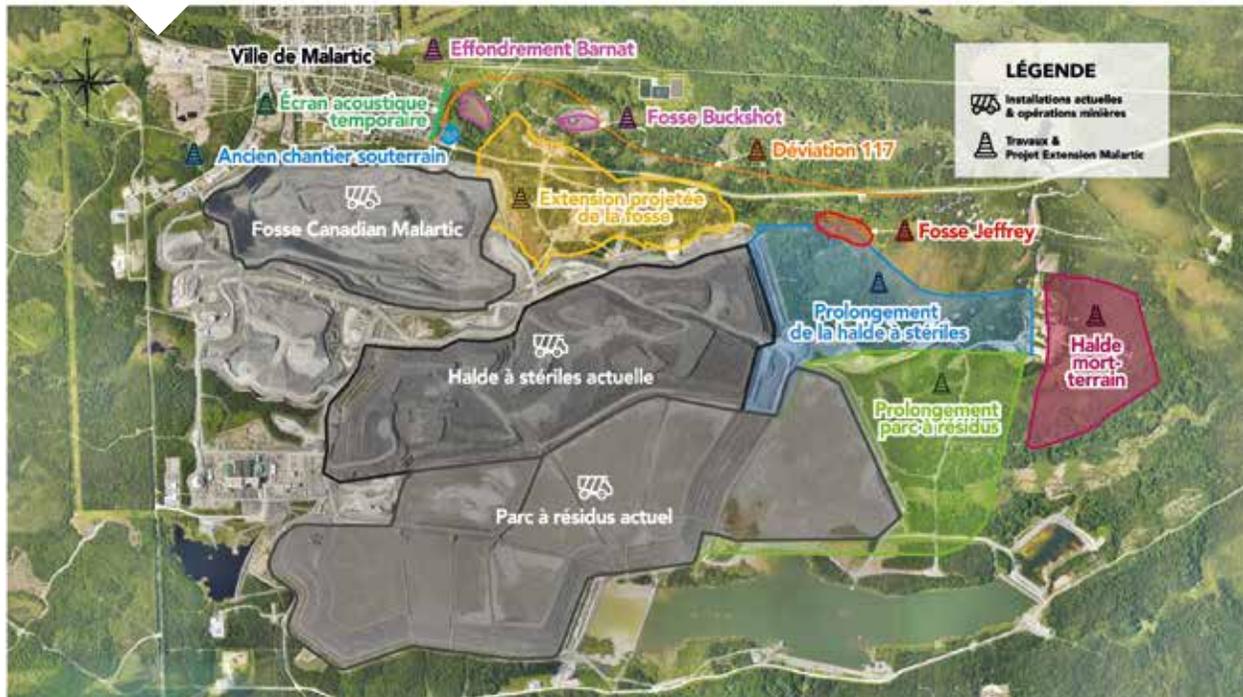


**IMPÔTS VERSÉS
AUX DIVERS PALIERS
DE GOUVERNEMENT.**



Durant la vie de la mine, nous estimons que 1,1 milliard \$ sera versé en impôts au gouvernement.

Positionnement des travaux du Projet Extension Malartic



Travaux du Projet Extension Malartic réalisés en 2017



INSTALLATION DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE

le long de l'avenue Champlain, pour limiter le bruit pouvant provenir des opérations.



DÉBOISEMENT DU FUTUR TRACÉ DE LA ROUTE 117



TRAVAUX DE DÉCAPAGE DE L'EXTENSION DE LA FOSSE



REMBLAIEMENT DE LA FOSSE BUCKSHOT

près du futur tracé de la route 117.



DÉPLACEMENT DE CERTAINS SERVICES PUBLICS



CONSTRUCTION D'UN PONT TEMPORAIRE AU-DESSUS DE LA ROUTE 117,

afin de limiter les entraves sur cette route lors des travaux.

Notre priorité : la communication avec nos parties prenantes

Pour bien informer et être à l'écoute des citoyens du quartier avoisinant et autres parties prenantes intéressées par les activités du PEM, plusieurs mécanismes de communication ont été mis en place avant le début des travaux. Ceux-ci seront déployés tout au long du projet. Voici les principaux mécanismes :

- tenir des rencontres d'information;
- faire du porte-à-porte;
- distribuer différents feuillets d'information;
- réaliser des visites de chantier; et
- dédier un conseiller en communications et relations avec le milieu au PEM, situé sur place, au bureau de chantier.

Une gestion innovante du chantier

Pour favoriser l'intégration des travaux avec le quartier et maintenir la qualité de vie des résidents, notre équipe a mis en place plusieurs mesures d'atténuation innovantes sur le chantier. En voici quelques-unes :



ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE

Pour diminuer le bruit pouvant provenir des opérations de construction de la déviation de la route 117.



PONT TEMPORAIRE AU-DESSUS DE LA ROUTE 117

Pour limiter les entraves sur la route 117.



ARROSAGE DU CONCASSEUR

Pour réduire la dispersion de poussière durant l'été et à l'automne.



STATIONS MOBILES DE SUIVI SONORE ET DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

Pour s'assurer que les normes de bruit et de l'atmosphère soient respectées en tout temps.

PROJET
**EXTENSION
MALARTIC**



Vos questions, commentaires ou préoccupations sur le Projet Extension Malartic peuvent être envoyés à l'adresse courriel : questionsprojetmcm@canadianmalartic.com



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au cœur de nos priorités

**LA SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL EST
AU CŒUR DE NOS
PRIORITÉS, COMME
EN TÉMOIGNE NOTRE
PERFORMANCE.**

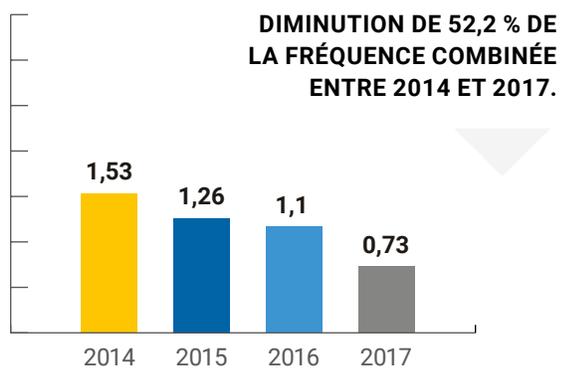


Protéger la santé et sécurité : une priorité

De nombreux programmes et mesures sont en place afin d'assurer la protection de la santé et sécurité des travailleurs. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- un programme de prévention en santé-sécurité;
- le Comité santé-sécurité regroupant travailleurs et direction;
- plus de 380 rencontres officielles tenues avec nos employés;
- près de 15 rencontres tenues mensuellement avec les employés des entrepreneurs;
- des affichages, des événements et de la formation continue; et
- des inspections quotidiennes et des audits.

FRÉQUENCE COMBINÉE DE 2014 À 2017



NOTRE MEILLEURE PERFORMANCE À CE JOUR

Pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 0,73 événement de travail avec perte de temps et/ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs.

À titre comparatif, la moyenne pour les mines à ciel ouvert au Québec est de 1,1*.

* Source : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

La fréquence combinée est un indicateur utilisé en santé et sécurité au travail représentant le nombre d'événements avec perte de temps et assignation temporaire pour chaque tranche de 200 000 heures travaillées.



DIMINUTION DE 30 % DU NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS

ayant nécessité un arrêt de travail, une assignation temporaire ou une aide médicale entre 2016 et 2017.

COMMUNAUTÉ

Un engagement clair au dialogue
et à la collaboration

**L'ÉCHANGE ET LA COLLABORATION
AVEC NOTRE COMMUNAUTÉ
D'ACCUEIL REPRÉSENTENT
UN PRINCIPE FONDAMENTAL
POUR MINE CANADIAN MALARTIC.**

Nous visons une bonne cohabitation avec la communauté, en plus d'être partenaire de son développement économique et social.

Communication

L'année 2017 a été marquée par la consolidation des démarches et des mécanismes d'échanges existants. Plus de 20 supports de communication différents ont été utilisés pour interagir avec nos parties prenantes sur des thèmes variés. Parmi ceux-ci, notons :

- des lettres et des bulletins d'information;
- du porte-à-porte;
- notre application de sautage;
- des messages sur les réseaux sociaux;
- notre participation à des événements publics; et
- la réalisation de visites de la mine.

Bilan de la démarche de co-construction

En 2017, nous avons dressé le bilan de la démarche de co-construction, entamée en 2015. La démarche est le résultat d'une vaste consultation citoyenne et a permis de définir, ensemble, les enjeux de la communauté, plusieurs pistes de solutions, puis de regrouper ces solutions à l'intérieur d'un plan d'action.

97%

DU PLAN D'ACTION COMPLÉTÉ À LA FIN DE L'ANNÉE 2017.



UN BULLETIN D'INFORMATION AINSI QU'UNE CAPSULE VIDÉO

résumant la démarche et ses résultats ont été produits et diffusés aux parties prenantes. La vidéo peut être visionnée sur le site communaute.canadianmalartic.com



ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE ET REMISE DE BULBES DE TULIPES

tenuës à l'été pour remercier la contribution de la communauté à la démarche de co-construction.



NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE DES QUESTIONS, COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS

que nos parties prenantes peuvent avoir sur nos opérations et nos projets.

4 696 VISITES EN 2017

au local de relations avec la communauté de MCM, soit une affluence moyenne de **391 visites par mois**.

Bilan du Guide de cohabitation

En 2017, nous avons également dressé le bilan de la première année d'application du Guide de cohabitation. Rappelons que ce Guide vise à répondre aux préoccupations des citoyens et contient trois volets, soit un plan d'action, un programme de compensation financière et des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic.

Compensation

8,7 M\$



VERSÉS AUX RÉSIDENTS

ayant adhéré au programme de compensation depuis sa mise en œuvre*.

96 %



ADHÉSION TOTALE DE LA POPULATION¹

Pour la période rétroactive du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016.

92 %

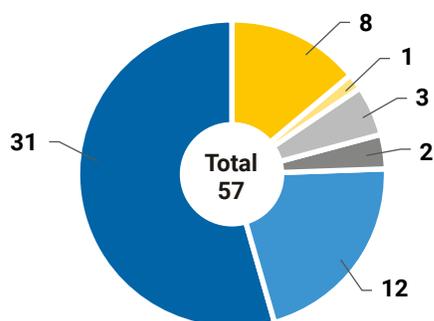


ADHÉSION TOTALE DE LA POPULATION²

Pour la période rétroactive du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Acquisition

57 DEMANDES D'ACQUISITION REÇUES AU TOTAL, DONT 49 DEMANDES ADMISSIBLES



- **Acquisitions finalisées**
- **Acquisitions en cours**
- **Demands volontairement annulées par les citoyens**
 - Dans un cas, décision de demeurer à Malartic.
 - Dans l'autre cas, vente de la résidence sur le marché.
- **Demands suspendues**
 - Des travaux sont requis par les citoyens pour des raisons de salubrité et de sécurité afin de compléter la transaction.
- **Demande refusée**
 - En raison d'un risque important à la sécurité des occupants.
- **Demands non admissibles**
 - Dans tous les cas, les propriétaires étaient non résidents de la zone A.

* Pour la période rétroactive du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016 et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016. À la fin de l'année 2017, une procédure entamée par le cabinet d'avocats représentant le requérant de l'action collective nous a obligés à suspendre, pour une période indéterminée, les programmes d'acquisition et de compensation du Guide de cohabitation dans le quartier sud (zone A) de Malartic visé par l'action collective. Nous suivons la situation de près et tiendrons informées les parties intéressées par nos opérations des développements.

¹ Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille cent cinquante-huit (3 158) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze (3 294) (Source : Site Internet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire).

² Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille soixante et onze (3 071) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille trois cent quarante-huit (3 348), selon l'estimation des dernières données statistiques (Source : Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Directeur général des élections).

Soutien à la communauté

En 2017, nous avons poursuivi nos contributions communautaires.

Amorce de la consultation sur le Projet souterrain Odyssey

En 2017 s'est tenue la consultation sur le Projet souterrain Odyssey (PSO), qui consiste à mettre en valeur deux zones minéralisées à proximité de la fosse actuelle, situées en profondeur, et dont les nouveaux accès seraient situés à 3 kilomètres à l'est du secteur urbain de Malartic. Ce projet est situé dans l'empreinte du Projet Extension Malartic, autorisé par le décret accordé en 2017.

Trois cafés-rencontres tenus en décembre

Pendant l'activité, 91,8 % des participants se sont montrés rassurés par les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées pour le PSO.



Enfin, 2017 a été marquée par un projet-pilote visant à créer un nouveau comité répondant aux obligations de la *Loi sur les mines* et du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*.

C'est à l'automne 2017 que notre équipe et le Comité de suivi avons annoncé conjointement la nouvelle mouture du Comité, qui est devenu à ce moment le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CESCM). Il s'agit d'un projet-pilote d'une durée de 12 à 18 mois qui, au terme de cette échéance, sera réévalué conjointement par MCM et les membres du Comité.

La rencontre de formation du CESCM a eu lieu en octobre 2017. Près de 30 personnes y ont participé. Par la suite, les membres du Comité se sont réunis à deux reprises en 2017 en plus de visiter le chantier du PEM.

720 000 \$
VERSÉS EN DONS, COMMANDITES
et en soutien à la recherche en région.



CESCM : UNE MISSION AXÉE SUR L'ÉCHANGE ET LA COHABITATION

Le CESCM est un lieu privilégié d'échanges entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic.

- Comité représentatif du milieu
- Règles de fonctionnement adaptées à sa mission
- Plus d'une vingtaine d'engagements pris par MCM pour soutenir le bon fonctionnement du Comité

Pour prendre connaissance des règles de fonctionnement et des comptes-rendus des rencontres du CESCM, visitez le site www.cescm.ca

ENVIRONNEMENT

Des pratiques innovantes

NOTRE ÉQUIPE TRAVAILLE CONSTAMMENT À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES INNOVANTES

qui permettent de mieux utiliser les ressources naturelles et de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.

CONFORMITÉ DE MCM EN 2017 POUR LE BRUIT, LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE ET LES SAUTAGES

BRUIT	QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE	SAUTAGES
100 % conforme aux normes municipales en matière de bruit*	100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'atmosphère	99,5 % conforme aux normes québécoises en matière de sautages : <ul style="list-style-type: none"> • Vibration : 100 % • Émissions de NOx : 99,6 % • Suppression : 99,8 %

* Conformité pour le bruit : un changement normatif a été fait en 2017. Depuis ce changement, la mine est conforme à 100 % aux limites sonores applicables en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

MCM est convaincue que la bonne cohabitation avec la communauté avoisinante passe d'abord par une gestion responsable des opérations. Près de 50 mesures d'atténuation sont d'ailleurs déployées par notre équipe dans le cadre de nos activités.

Voici quelques exemples des mesures et outils appliqués :

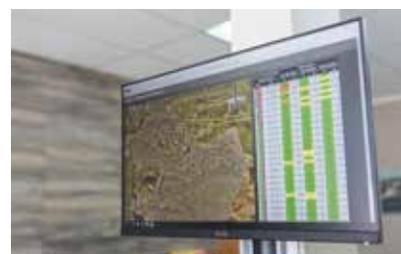
Gestion du bruit



4 STATIONS ACOUSTIQUES FIXES installées à quatre endroits différents dans la ville.



CARTE ACOUSTIQUE DYNAMIQUE pour identifier en temps réel les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.



LOGICIEL DE SUIVI EN TEMPS RÉEL lié aux stations mobiles, pour interpréter les mesures.

Lorsque le niveau de bruit s'approche de la norme, nous procédons à un arrêt progressif ou complet des équipements.

22 015

HEURES D'ARRÊT D'ÉQUIPEMENTS

comptabilisées en 2017.

Gestion de la qualité de l'atmosphère



3 STATIONS DE MESURES FIXES
pour aviser l'équipe du niveau de particules en temps réel.



LOGICIEL DE PRÉDICTION DES POUSSIÈRES
pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville. L'outil comprend également un volet prédictif, ce qui permet d'avoir une idée des concentrations à venir.



4 663
HEURES D'ARRÊT D'ÉQUIPEMENTS
comptabilisées en 2017.

Lorsque la qualité de l'atmosphère approche la norme, nous procédons à un arrêt progressif ou complet des équipements.

Gestion environnementale

89,9 %

DE L'EAU UTILISÉE À L'USINE DE TRAITEMENT DU MINÉRAI EST RECIRCULÉE.

96 %

DE MATIÈRES RECYCLÉES

Une augmentation de 5,5 % comparativement à 2016.



Plan de conservation de la biodiversité

Un *Plan de conservation de la biodiversité* a été élaboré en 2017 grâce à une démarche de consultation, où 15 communautés d'intérêts ont été consultées et ont partagé leurs expertises.

Ce *Plan* nous permettra :

- De viser à devenir un leader en matière de gestion de la biodiversité dans le secteur minier.
- De minimiser les impacts de nos activités et laisser un bilan positif.
- D'aller au-delà des exigences réglementaires.

Parmi les projets du *Plan de conservation de la biodiversité* réalisés en 2017, mentionnons :



La capture et la relocalisation de couleuvres avant le début des travaux d'excavation du sol pour le PEM.



La relocalisation d'arbres matures présents dans une zone des travaux du PEM.



La distribution gratuite de plus de 150 arbres à des citoyens de Malartic dans le cadre du projet *J'adopte un arbre* d'ÉcoMalartic.

ÉCONOMIE

Contribuer au-delà de la mine

PRINCIPAL EMPLOYEUR PRIVÉ DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, NOS ACTIVITÉS CONTRIBUENT À LA HAUTEUR DE 10 % DU PIB MINIER EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Ainsi, nous avons une responsabilité sur le plan économique qui s'étend au-delà de la mine et qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement.





RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

300 M\$ de dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue, auprès de 450 fournisseurs régionaux.

64 M\$ de contrats octroyés à une trentaine de fournisseurs de Malartic.

EFFORTS POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RETOMBÉES

En 2017, le décret autorisant le Projet Extension Malartic a été adopté. Ceci assure le prolongement de nos opérations pour six années supplémentaires.

S'il est accepté, le Projet souterrain Odyssey permet d'envisager la poursuite de nos opérations au-delà de 2028, en plus de prévoir le maintien et la création de 350 à 450 emplois directs.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les employés de Mine Canadian Malartic pour leur enthousiasme et leur détermination, qui sont pour nous une grande source d'inspiration. Nous souhaitons également témoigner notre reconnaissance aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux citoyens des villes de Malartic et de Rivière-Héva, au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic, au conseil municipal de la Ville de Malartic ainsi qu'aux membres des Premières Nations.

NOUS SOUHAITONS VOUS ENTENDRE :

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques en matière de performances environnementales et sociales en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires.

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse info@canadianmalartic.com.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Ce feuillet dresse une synthèse du *Rapport de développement durable 2017* de Mine Canadian Malartic. Dans un souci de vulgarisation et pour faciliter la lecture, certaines informations contenues dans le rapport original n'apparaissent pas ici. Le rapport complet est disponible en ligne, à l'adresse communaute.canadianmalartic.com.







Imprimé sur du Rolland Enviro Print, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, EcoLogo, Procédé sans chlore et Garant des forêts intactes.

MINE
CANADIAN
MALARTIC